

Temps de concertation¹

- ✓ Prise en charge par l'équipe-école du Programme de formation
- ✓ Prise en charge par l'équipe-école des apprentissages transversaux et des compétences disciplinaires
- ✓ Concertation des enseignants d'un même cycle
- ✓ Concertation entre les enseignants des deux cycles
- ✓ Concertation des enseignants et des personnels des services éducatifs complémentaires
- ✓ Concertation des services éducatifs complémentaires entre eux
- ✓ Temps de concertation pour le passage entre le primaire et le secondaire
- ✓ Moment d'échange pour discuter de l'encadrement et du suivi des élèves.

L'animation des temps de concertation :

Une fois que les moments de concertation sont déterminés et inscrits à l'horaire ou dans la tâche, il faut encore prévoir leur animation pour qu'ils soient utilisés efficacement. Qui anime ces moments ? Qui détermine l'ordre du jour ? Qui assure le suivi des décisions ?

- Il est utile de structurer les rencontres de concertation
- Penser à des rencontres structurées qui répondent à des besoins formulés par les personnes de l'équipe-école
- Il est utile de déterminer à l'avance les sujets de l'ordre du jour (les thèmes).
- L'équipe-école ou l'équipe-cycle propose l'ordre du jour. Les éléments de cet ordre du jour sont en lien avec l'appropriation du nouveau Programme de formation.

¹ « Pour réfléchir sur le renouvellement de l'organisation scolaire : esquisses », Document de travail, novembre 2005